



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

N°8 / Décembre 2010

Agir ensemble

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE

Sommaire

Conseils communautaires
Les infos en bref
P. 4/5

Dossier
Tri sélectif, les actions
de la Communauté
de communes
P. 6/7/8

Cahier détachable
Permis de construire,
infos pratiques
P. 9/12

Entretien
Martine Haon, greffière à la
Maison de la Justice
et du Droit de Vauvert
P. 13

Portrait
Yann Molin, directeur
de l'entreprise Acor à Vauvert
P. 15

*Opération « Nettoyons la nature »
Centre de loisirs d'Aimargues*



Pages

- 3** **Edito de la présidente Reine Bouvier**
- 4 - 5** **Conseils communautaires** : les infos en bref
- 6 - 8** **Dossier** : tri sélectif, les actions de la Communauté de communes. Le service Environnement a engagé depuis 2004 une politique de sensibilisation au tri sélectif auprès des habitants et en milieu scolaire. Entretien avec Gérard Gayaud, vice-président délégué à l'environnement et maire de Vauvert
- 9 - 12** **Encart détachable** : permis de construire, infos pratiques ; comment remplir les différentes demandes
- 13** **Entretien** : Martine Haon, greffière à la Maison de la Justice et du Droit de Vauvert, créée en 2001 pour les administrés. Une présence judiciaire indispensable
- 14** **Vie associative** : Courant Scène. Grâce à l'association Courant Scène créée par Geneviève Sarguet en 2008 à Vauvert, la musique n'a de cesse d'envahir la Petite Camargue en chanson
- 15** **Portrait** : Yann Molin, directeur de l'entreprise Acor à Vauvert. Ce lorrain de Nancy avoue une âme de mercenaire, et se dit toujours prêt à privilégier son travail
- 16** **Métier** : Bruno François et Pierre Villebrun, viticulteurs et propriétaires du Clos des Américains à Gallician depuis 2008
- 17** **Zoom** : la rentrée de l'Ecole de musique et de la restauration scolaire, maison de retraite de Beauvoisin, l'aménagement de la Zac à Vauvert etc.
- 19** **Agenda** : les expos à la Halte nautique, l'Ecole intercommunale de musique en concert, Courant Scène etc.



La recherche d'un niveau satisfaisant de qualité de vie, c'est-à-dire finalement de bien-être, voilà ce qui motive généralement le choix d'une résidence dans une région. Dans ce domaine, nos cinq communes méditerranéennes offrent bien des attraits. Par conséquent, veiller à la qualité du quotidien doit être une préoccupation primordiale des élus du territoire.

Aussi, cette édition de notre magazine s'est-elle attachée à vous présenter, dans le dossier consacré au tri sélectif, des aspects parfois méconnus de l'action publique locale, méconnus parce que restant le plus souvent dans l'ombre des projets plus médiatiques ou jugés plus « nobles ».

Quatorze personnes s'activent chaque jour à des tâches cruciales quoique quasi-invisibles à nos yeux, dont des agents associés à la collecte et au retraitement de nos déchets ménagers et de ce qu'il est convenu d'appeler les « encombrants ». Ce labeur représente un coût non négligeable de notre budget de fonctionnement (jusqu'à 25%), même s'il s'accompagne d'efforts constants d'optimisation des démarches afin de limiter, au bout du compte, la pression fiscale.

C'est précisément dans le cadre de ces missions que nous envisageons d'aménager une plateforme de broyage des déchets verts sur la commune centre, Vauvert, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et pour répondre à un souci de développement durable.

Vous allez sans doute découvrir au fil des pages que les jeunes générations mobilisent à cet égard également toute notre attention et qu'un travail de sensibilisation est effectué par le personnel de notre

collectivité. L'objectif de ces efforts pédagogiques étant l'éveil à l'éco-citoyenneté. Il s'agit de susciter des comportements en adéquation avec les exigences de la protection de notre environnement dans le cadre de normes nationales ou européennes de plus en plus draconiennes.

De la qualité de la vie, il en sera aussi question dans notre cahier détachable. La réglementation de l'urbanisme, issue à la fois des lois et des plans locaux d'urbanisme élaborés par les conseils municipaux, participe évidemment de façon déterminante à l'harmonie visuelle et fonctionnelle de notre territoire. Elle peut apparaître certes très contraignante, mais il importe de s'y conformer. Nous vous proposons dans ce numéro un petit outil pour mieux en appréhender les règles pour vos projets de construction ou de travaux, et faciliter vos démarches administratives en la matière.

Bonne lecture à toutes et à tous

Reine Bouvier,

Présidente de la Communauté de communes de Petite Camargue

Maire de Le Cailar

Conseils communautaires en bref



Nominations

Monsieur Christian CUVIER, élu de Vauvert, remplace Monsieur Damien ABAD, ayant démissionné de son mandat de Conseiller communautaire. Il siègera à la commission de la Solidarité, de la Culture, de l'Enfance et de la Jeunesse. M. Didier Lebois, élu communautaire de la commune d'Aubord, fera partie de la Commission Locale de l'Eau où il représentera la Communauté de communes.

Habitat

Les élus communautaires ont voté l'extension du périmètre d'application de la subvention façade. Les propriétaires d'habitations dans les centres anciens des hameaux de Franquevaux et de Montcalm pourront désormais bénéficier d'aides financières pour les restaurer.

Lotissement communautaire à Aimargues

Les élus ont voté un accord d'agrément pour la Société SD Invest lui permettant d'installer sur la zone des activités de fabrication de maroquinerie, de bois et de charpente métallique.

Reprise de l'activité de l'Association RIVES et création des postes pour les agents contractuels

Les dix-sept salariés repris au sein de la Communauté de communes à la restauration scolaire sont maintenus dans leur poste initial sans perte de salaire. Les personnes travaillant dans l'animation seront rémunérées en temps partagé entre la mairie de Vauvert et la Communauté.

Acquisition immobilière

La Communauté de communes s'est portée acquéreur de l'immeuble désaffecté appartenant à GDF Suez sur la Zone Industrielle de Vauvert pour une somme de 500 000 € conforme à l'estimation des Domaines. Cet achat est envisagé pour l'accueil de services communautaires, notamment celui des services techniques. La location d'une partie du bâtiment est à l'étude.

Convention

Signature d'une convention Contrat de service qualité entre Pôle emploi, la Maison pour l'Emploi et l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue afin d'accom-

pagner au mieux les entreprises dans leurs démarches de recrutement. La Mission Locale Jeunes et le PLIE (Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi) feront également partie de cette nouvelle organisation territoriale.

Pôle d'Activités des Costières au nord de Vauvert

La Communauté de communes, a prévu une extension vers l'Est de cette zone (lieu dit Le Fiaou). Dans le cadre de ce projet une demande de Dotation de Développement Rural est déposée auprès de la préfecture. Cette demande d'aide représente 35 % du coût de l'acquisition du foncier.

Finances

Vote à l'unanimité (moins 1 abstention) de la répartition de la dotation de solidarité communautaire votée dans le budget 2010. Pour l'exercice 2010. 90 % au titre de la dotation population soit 180 000 €, 10 % au titre de la dotation potentiel fiscal par habitant, soit 20 000 €. Le versement aux communes se répartit comme suit : Aimargues : 41 815,67 €, Aubord : 20 096,09 €, Beauvoisin : 27 347,85 €, Le Cailar : 20 545,51 €, Vauvert : 90 194,88 €.

Zac Côté soleil

Le Conseil a décidé d'accorder sa garantie financière à la Ségard à hauteur de 80 % du prêt, soit 1 500 000 € sur une période de 8 ans pour le prêt qu'elle a contracté auprès du Crédit Agricole du Gard dans le cadre de l'opération de l'aménagement de la Zac Côté Soleil de Vauvert à vocation économique et commerciale. Afin que la Communauté de communes puisse garantir l'emprunt une prolongation de la concession d'aménagement sera réalisée.

Voiries communautaires

Attribution du marché de travaux hydrauliques à la société Screg.

Environnement

Acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 2 413 m² pour la réalisation d'une plateforme de broyage des déchets verts sur le lieu dit Le Fiaou à Vauvert. Ce qui permettra une réduction des transports de déchets verts bruts et une optimisation de leur collecte.

Centre d'hébergement de groupes à Vauvert

Poursuite de la tarification préférentielle pour les accompagnants bénévoles des groupes de personnes handicapées en 2011.

EHPAD

(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Beauvoisin.

Deux prêts ont été conclus avec le Crédit Agricole du Gard, un premier pour pré financer les travaux en cours et un second (prêt locatif social d'un montant de 4 865 011.68 €) pour l'ensemble de la réalisation (soixante lits), ce qui permettra aux futurs locataires de bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement). Les marchés de travaux concernant les façades, les sols souples et les menuiseries intérieures bois ont été signés respectivement avec les entreprises Façades Languesdociennes Laasri, Albouy et Menuiserie Fernandez.

Signalétique

Pose de mobilier urbain aux couleurs de la charte graphique de la Communauté de communes (enseignes, panneaux d'affichage) devant les établissements scolaires des cinq communes membres pour tout ce qui concerne la restauration.

Dossier tri sélectif

Les actions de la Communauté de communes

En 2009, plus de 1 500 tonnes de tri sélectif ont été collectées, ce qui donne une augmentation de 33 tonnes par rapport à 2008. Un résultat significatif dû à la prise de conscience réelle de la part des usagers, mais aussi aux différentes actions menées efficacement par le service Environnement de la Communauté de communes dans le domaine de la sensibilisation au tri sélectif.

Une action de sensibilisation dès 2004

Brève d'histoire : en 1884, le Préfet Eugène-René Poubelle, originaire de Caen, ordonnait le dépôt des déchets dans des récipients spéciaux qui depuis portent son nom. La première collecte sélective était née ! Aujourd'hui en 2010, le service Environnement de la Communauté de communes de Petite Camargue a distribué près de 19 000 bacs et compte 14 salariés. 4 personnes (dont 2 « ambassadrices du tri » prises en charge financièrement par le Sitom Sud Gard) gèrent l'administratif, 8 sont affectées aux déchèteries et 2 au ramassage des encombrants et des végétaux. Plus de 1 500 tonnes de tri sélectif ont été collectées en 2009, une augmentation de 33 tonnes par rapport à 2008, en adéquation avec la baisse du tonnage des ordures ménagères (114.95 tonnes sur un total de 6 230 tonnes). Le service des collectes a été confié à la société ONYX Véolia Propreté depuis septembre 2009. « Nous avons commencé les actions de sensibilisation au tri sélectif en 2004, raconte la responsable du service Laurence Colombaud. Auparavant, c'était le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise qui s'en occupait. Puis cette compétence a été transférée aux Communautés de communes qui en dépendaient ». Campagnes d'informations auprès des habitants du territoire, contrôles, édition de guides et animations se sont peu à peu révélés efficaces, les réflexes se créent et les gestes du tri sont

devenus plus habituels, même si une surveillance vigilante reste de mise. Notamment pour les déchèteries sauvages.

Un travail de longue haleine

La sensibilisation se révèle plus difficile dans les quartiers des habitats verticaux de Vauvert de 1200 logements. « Nous avons même arrêté le tri sélectif en 2005, faute de discipline de la part des habitants, malgré l'aide d'une association de locataires, poursuit Laurence Colombaud. En 2007, grâce à l'arrivée de Martine Gazzera, ambassadrice du tri au sein du service Environnement « la situation s'est peu à peu renversée grâce à un travail « constant et draconien » auprès des usagers ». Un système de communication est mis en place entre le service, les offices d'HLM et les différents agents d'entretien pour inciter au tri. Au printemps 2009, des réunions d'informations à la Salle des Pins ont été organisées avec l'aide de l'association «Médiation», photos, vidéo projection et documentation à l'appui. Objectif : faire prendre conscience des nuisances causées par les dépôts d'encombrants jetés n'importe où. Malgré le peu de résultat, les actions se poursuivent avec le contrôle des bacs de tri sélectif, juste avant la collecte. Sur le site du Bosquet, mise en place à titre d'essai de Toulousaines pour abriter les bacs ordures ménagères et du tri sélectif avec panneaux de consignes. « Les encombrants sont déposés de façon anarchique, c'est un réel problème sur ce site ». L'essai se révèle cependant assez satisfaisant, les



locataires, petit à petit, commencent à s'habituer au tri. Autres actions de la Communauté de communes : 2 000 sacs en plastique spécialement créés pour le tri sélectif ont été distribués à chaque foyer. Début juillet 2010, quatre journées d'animation pour les enfants du quartier ont été mises en place à la Salle des Pins par Martine Gazzera et Mme Vanconcelos de l'association Médiation. But de la mission : construire un bonhomme le plus grand possible avec des

déchets issus du tri sélectif. Alors qu'aucune inscription n'avait été faite par les parents, plus d'une vingtaine d'enfant se sont présentés au fil des animations. « Ils ont été ravis de s'occuper et de réaliser la sculpture, note Martine Gazzera, cette expérience est à renouveler ».

La sensibilisation en milieu scolaire

Pour l'année 2008/2009, Nathalie Malek, également ambassadrice du tri est interve-



Trois questions à Gérard Gayaud*

1) Le tri sélectif est-il une nécessité et pour quelles raisons ?
Il permet une meilleure maîtrise de nos déchets, et c'est une priorité. Nous devons réduire les refus en participant davantage, supprimer les dégradations du matériel ou des équipements. Je veux donc attirer l'attention de nos concitoyens sur quelques règles essentielles à tenir pour qu'individuellement nous participions à l'effort collectif : respecter les jours et heures de collecte afin d'éviter la présence, fort disgracieuse, de poubelles ou de sacs qui défigurent nos cités et utiliser nos déchèteries afin d'éviter les décharges sauvages qui souillent nos campagnes.

2) Quelles sont les grandes lignes de la politique communautaire ?

Nous devons sensibiliser nos concitoyens sur ce combat de tous les jours, en offrant un service égalitaire sur toutes nos communes et avoir une sensibilisation appropriée à l'attention de nos jeunes générations très réceptifs et responsables. Pour le financement, le principe retenu est la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), c'est-à-dire une taxe assise sur la valeur locative de l'habitation. Cette taxe atteindra un taux identique sur l'ensemble du territoire d'ici quelques années à hauteur de 12.60%.

3) Comment expliquez-vous le succès de la sensibilisation au tri sélectif en milieu scolaire ?

C'est le résultat de notre politique communautaire, mais aussi du travail réalisé par le service Environnement. Je pense également que tout ce qui concerne les déchets, donc le tri sélectif, est devenu un réel problème de société. D'ailleurs il est aujourd'hui inscrit dans les programmes scolaires et les professeurs sont en demande d'animations. Et puis les enfants se sentent davantage concernés. Il faut les encourager à continuer leur démarche de bons trieurs et de futurs adultes impliqués dans l'environnement.

*Vice-président délégué à l'Environnement - Maire de Vauvert

Dossier tri sélectif (suite)

Pourquoi organiser une collecte de piles en milieu scolaire

Les piles usagées font partie des déchets dangereux à séparer des ordures ménagères. Elles contiennent des métaux lourds tel que le plomb, le mercure, le cadmium. Une seule pile bouton au mercure pollue 1m³ de terre soit environ 100 millions de fois plus que son volume, pendant au moins 50 ans. L'incinération des piles produit un gaz extrêmement toxique que l'on nomme dioxine qui se répandra dans l'atmosphère engendrant ainsi une très grave pollution de l'air. Les cendres, déchets ultimes de cette combustion, renferment une très forte concentration des métaux lourds qui eux polluent le sol et les nappes phréatiques. En 1999 : le décret du 12 mai oblige les fabricants à signaler l'interdiction de jeter les piles dans la poubelle. Au 1er janvier 2001 : la loi impose aux fabricants et aux distributeurs de les reprendre gratuitement en fin de vie.

Les déchets dangereux sont gérés par Mireille Mercier, agent du service Environnement. Lors du « Concours des petits ramasseurs de piles 2010 », qu'elle a impulsé, 500 kg de piles ont été collectées dans les écoles Vauverdoises. L'école Roujeon a remporté le concours avec 110 kg de piles collectées.



nue dans toutes les classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles de la Communauté de Communes (990 élèves). Ces interventions, effectuées avec la participation de Monsieur Vidal, habitant de Vauvert et membre actif de l'Association Vauvert ma ville, seraient difficiles à réaliser sans son aide. Lors de ces animations, les différents lieux d'apports des déchets sont abordés, les poubelles bleues et vertes, les colonnes à verre et la déchèterie. Des diaporamas et des petits films sont projetés. Des jeux sont également proposés : le jeu de cartes les déchets : les enfants doivent jeter les objets dessinés dans de petites bennes de déchèterie et dans les petites poubelles de couleurs. Un loto des matières, un relais de tri ou le jeu de la déchèterie. « Aujourd'hui, ce sont les écoles qui nous sollicitent régulièrement pour la mise en place des interventions, cela provient des programmes scolaires où les déchets sont inclus, précise Nathalie Malek. Chaque année, nous organisons une opération « Nettoyons la nature ». Après la distribution de tee-shirts, de gants et de sacs poubelles (donnés par Leclerc), nous emmenons les enfants dans différents lieux ramasser les déchets ».

Il n'est pas rare de trouver des « trésors » :

bouteille de gaz, tuyau d'échappement... Des concours sont aussi mis en place. Après celui des « Petits trieurs-génération 2009 » qui couronnait le plus beau tableau réalisé à partir d'emballages recyclables, Nathalie Malek a organisé cette année le « Concours des petits ramasseurs de piles 2010 » (voir encadré) au sein des écoles de Beauvoisin et de Vauvert. Des visites du centre de tri Bs Environnement situé zone de Grézan à Nîmes sont aussi programmées. ■



Autorisations d'urbanisme

Le guide pratique des démarches



Le service Aménagement de la Communauté de communes de Petite Camargue

Tél. 04 66 51 19 95

Le CAUE

(Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement)

Tel 04 66 36 10 60



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PETITE
CAMARGUE

Agir ensemble

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PETITE CAMARGUE
N°8 - DECEMBRE 2010

Les autorisations d'urbanisme Le guide pratique des démarches

Quelle demande pour quels travaux

Il existe trois permis :

- Le permis de construire.
- Le permis d'aménager.
- Le permis de démolir.

Certains travaux et aménagements doivent simplement être précédés d'une **Déclaration Préalable**. D'autres ne sont soumis à aucune formalité au titre du code d'urbanisme. Ils doivent cependant respecter les règles d'urbanisme.

Le Permis de Construire et la Déclaration Préalable sont les plus couramment utilisés. C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser.

Vous devez faire appel à un architecte si votre projet (construction nouvelle ou extension) dépasse les **170 m²** de SHON ou si le pétitionnaire est une personne morale.



Permis de Construire, notamment :

- Les travaux sur construction nouvelle ou existante créant une SHOB supérieure à **20m²**
- La modification du volume d'un bâtiment et percement ou agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur
- Les changements de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade
- D'autres cas peuvent exister (serres agricoles, chapiteaux...)

Le Permis de Construire pour **Maison Individuelle** est un permis « allégé » dont les délais d'instruction ont été raccourcis



Déclaration Préalable, notamment :

- Les travaux sur construction nouvelle ou existante créant une SHOB de plus de **2 m²** mais inférieure ou égale à **20 m²** quelle que soit la hauteur
- Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à **100 m²**, non couvertes ou dont la couverture fait moins de **1,80 mètres** de hauteur au-dessus du sol
- Les murs d'une hauteur supérieure ou égale à **2 mètres**
- Les clôtures dans certaines communes
- Les travaux de ravalement ou ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur
- Les changements de destination sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade
- La transformation de plus de **10 m²** de SHOB en SHON



Pièces à réunir généralement pour constituer un dossier :

- 1. Un plan de situation du terrain :** le plan de situation permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.
- 2. Un plan de masse des constructions** à édifier ou à modifier. Le plan de masse présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a. Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.
- 3. Un plan en coupe du terrain et de la construction :** Le plan en coupe complète le plan de masse et permet de comprendre l'implantation du projet et ses incidences sur le terrain existant avant le projet.
- 4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet** (sauf pour les Déclarations Préalables) : la notice est un élément du projet architectural. Elle présente la situation du terrain. Elle présente le projet, en répondant à six questions précises destinées à permettre au maire ou au préfet de comprendre la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement. Elle vous permet de préciser les éléments de votre projet qui ne peuvent pas être représentés par les seuls plan de masse et plan en coupe.
- 5. Un plan des façades et des toitures :** le plan des façades et des toitures permettent d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.
- 6. Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- 7. Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche.
- 8. Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain. >>>

Déclarations Préalables

Les dossiers sont à fournir en deux exemplaires (formulaire + pièces)

Permis de Construire

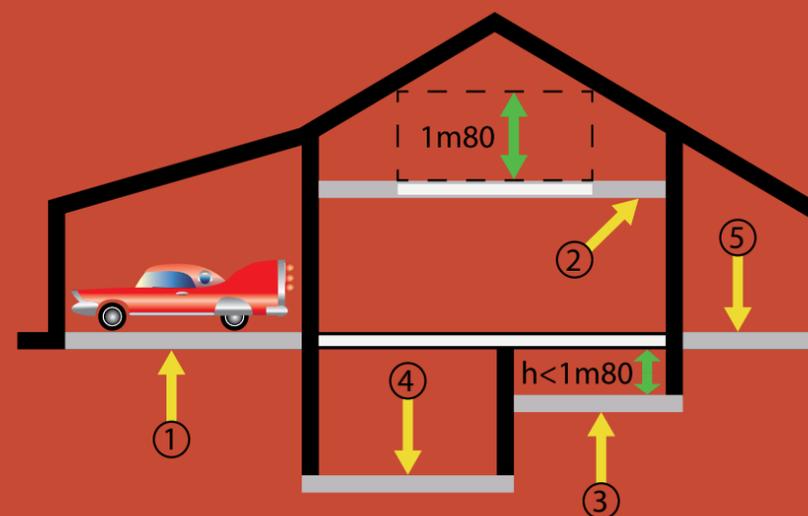
Les dossiers sont à fournir en quatre exemplaires (formulaire + pièces)

Ils sont à déposer au service urbanisme de votre Mairie qui vous remettra un récépissé de dépôt.

Comment déterminer la Surface Hors Oeuvre Brute (SHOB) et la Surface Hors Oeuvre Nette (SHON) ?

- La **SHOB** d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, calculée à partir de l'extérieur des murs de façade, y compris notamment les combles et les sous-sols non aménageables, les balcons, les loggias, les toitures-terrasses...

- La **SHON** est obtenue après déduction notamment de la surface des combles et sous-sols non aménageables, des surfaces non closes, des surfaces de stationnement, des surfaces des bâtiments agricoles, des serres de production...



Surfaces à prendre en compte
Surfaces à ne pas prendre en compte

Ne sont pas comptées les surfaces suivantes :

1. les parties du bâtiment affectées au stationnement des véhicules
2. les parties des combles d'une hauteur inférieure à 1,80 m, ou qui ne sont pas aménageables en raison de leur encombrement technique ou d'un plancher non prévu pour supporter une charge
3. les sous-sols d'une hauteur inférieure à 1,80 m
4. les caves en sous-sols si elles ne possèdent aucune ouverture sur l'extérieur (seules les prises d'air sont autorisées)
5. les balcons, loggias et surfaces non closes en rez-de-chaussée
Pour les habitations seulement, une déduction supplémentaire de 5% est retranchée de la surface hors œuvre nette ainsi obtenue.



Créée tout d'abord sous la forme d'une Antenne de Justice en 2001, la Maison de Justice et du Droit de Vauvert assure une présence judiciaire auprès des habitants de toute la Petite Camargue. Principale actrice de ce lieu d'accueil et d'accès au droit : Martine Haon, greffière, également responsable de la Maison de Justice de Nîmes. Une femme passionnée par ses différentes missions « sur le terrain » et la « rencontre » avec les justiciables. Entretien.

Quelles sont les missions d'une Maison de Justice et du Droit ?

Lorsqu'elles ont été créées en 1990, il y avait deux objectifs précis toujours d'actualité : l'action judiciaire avec le traitement de la petite et moyenne délinquance, et l'action civile avec l'accès au droit. Ce sont les maires qui en faisaient la demande. Après les événements marquants de 1999 à Vauvert, une Antenne de Justice a été ouverte pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Aujourd'hui dans le Gard, il y a trois Maisons de Justice : Nîmes, Bagnols-sur-Cèze et donc Vauvert qui couvre trois Communauté de communes.

Comment fonctionnez-vous ?

Tout d'abord, je tiens à dire que nous avons un leitmotiv : créer du lien. Nous ne pouvons pas tout faire, mais on sait qui fait quoi, et lorsqu'une personne vient nous consulter, nous l'écoutons dans sa globalité. Quand il m'arrive de rencontrer une famille qui a des conflits avec un enfant, je me dois de prendre en considération sa propre souffrance et de conseiller, parfois aux parents de voir un psychologue. Nous sommes nombreux à travailler ensemble, assistantes sociales, avocats, conciliateurs, délégué du procureur et associations, pour donner de vraies réponses, aider les victimes au maximum en leur offrant une alternative. Lorsque je ne suis pas là, c'est Stéphanie Vigroux qui gère tout l'accueil, analyse les demandes et oriente les personnes vers les services appropriés.

De quelle façon vous occupez-vous de la petite et moyenne délinquance ?

Elles correspondent le plus souvent à des

petits vols, des dégradations de biens, du vandalisme, des outrages à agents du service public. Beaucoup d'infractions sont dues aussi aux nouvelles technologies comme les portables ou Internet, et depuis longtemps nous sommes particulièrement vigilants à la violence faite aux femmes. Lorsqu'une affaire arrive sur le bureau du Procureur de la République, ce dernier a le choix entre la classer, la poursuivre, ou de nous la faire prendre en charge. Cela évite des procédures. Il y a encore quelques années, on ne traitait que 30 % des cas d'actes d'incivilité. Aujourd'hui, le procureur poursuit 90 % des faits.

Les demandes des personnes ont-elles évolué ?

La société a changé, et je dois admettre qu'il y a de moins en moins de discernement. Trop de demandes sont sans fondement. Quelquefois, le conciliateur intervient pour des problèmes de bruit, de poules ou de chevaux dont la présence gêne, de petites querelles de voisinage ! Mais pour la grande majorité, nous traitons des affaires relevant du droit du travail, de la consommation et de la famille. Par exemple, il n'est pas rare de recevoir des grands-parents qui ne peuvent plus voir leurs petits-enfants, des propriétaires qui ne rendent pas les cautions locatives. Nous constatons également un grand nombre de dysfonctionnements entre la législation et les administrés. Vous savez, certaines lois ont été votées grâce au travail des délégués des médiateurs de la République. On peut dire que Les Maisons de Justice et du Droit sont de vraies caisses de résonance. ■



La maison de Justice et du Droit de Vauvert fonctionne sous convention partenariale avec notamment le Conseil général du Gard et la Communauté de communes de Petite Camargue.

Les intervenants :

ADIL - droit du logement,
AGAVIP - aide aux victimes,
CIDFF - droit de la famille,
SPIP - application des peines,
Délégué du médiateur de la République - litiges avec les administrations,
Conciliateur de Justice - litiges civils,
CIDFF - violences conjugales,
HALDE - discriminations, et avocats de l'enfant, Délégué du médiateur de la République - conflits avec l'administration.

Coordonnées :
rue Emile Zola à VAUVERT
Tél. 04 66 88 88 40

Les chiffres de 2009

Total des personnes reçues :
2 235 dont **265** pour le droit de la famille, **234** pour le droit civil, **101** pour le droit du logement, **93** pour le droit pénal et **83** pour l'aide aux victimes.

Directeur de l'entreprise Acor à Vauvert



Juliette, Sapho, Graeme Allwright, Higelin, Paco Ibanez, Brigitte Fontaine, Pigalle, et bientôt la Fête à Boris Vian, Sanseverino... , grâce à l'association Courant Scène créée par Geneviève Sarguet en 2008 à Vauvert, la musique n'a de cesse d'envahir la Petite Camargue en chanson. Courant Scène, l'envie de partager, de faire découvrir ou tout simplement une aventure pleine d'émotions artistiques et d'obstinations courageuses.

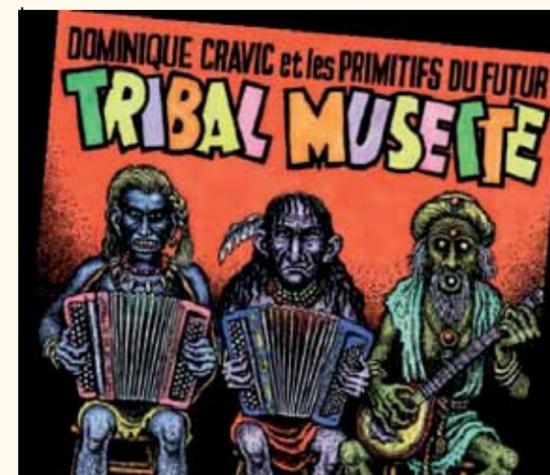
Côté cour intérieure

Tout a commencé l'été 2008. « Je recevais régulièrement chez moi en vacances une bande de copains, raconte Geneviève Sarguet. Nous avons décidé d'animer la cour intérieure de ma maison ». Tout s'organise alors très vite. Geneviève Sarguet, fait appel à un de ses amis guitariste espagnol dont le père est le cousin germain de Federico Garcia Lorca. « Il a mis en musique plusieurs de ses lettres, ce fut un moment unique ! ». Une centaine de personnes ravies assistent à cette soirée. Le lendemain, rebelote, et place à la musique irlandaise avec Florent Marchet. « Nous proposons également un repas pour que la fête soit complète et attirer du monde, poursuit-elle. Peu à peu des bénévoles de Vauvert sont venus nous aider comme Muriel Wuillem et Eve Gallière qui sont là depuis le début ». Devant le succès, l'association Courant Scène est créée. L'aventure musicale se poursuit deux étés de suite, avant de se déplacer dans d'autres lieux avec des thèmes différents.

Fou à organiser

C'est ainsi qu'est né le Festival Mer Méditerranée chaque été en juillet. La 1ère édition se déroule place des halles à Vauvert. Thème choisi : Marseille. Concerts, spectacles de rues et près de 300 personnes conquises. « Ce sont de merveilleux souvenirs mais c'était très fou à organiser ». Le Festival de jazz marque l'arrêt de cette belle aventure. Qu'importe, l'association crée aussi les Cafés-concerts pendant l'hiver au centre Robert Gourdon et les Fêtes à... sortes d'hommages à un compositeur interprète, aidée d'une vingtaine de bénévoles et de commerçants mélomanes.

Elle lance les concerts à la bodega El Campo, pendant la fête votive. « J'ai toujours gravité dans les milieux artistiques, et beaucoup de mes amis sont paroliers, musiciens ou comédiens. La programmation de Courant Scène privilégie des artistes qui ont des choses à dire et font un travail formidable, connus ou pas ».



Cent trente adhérents

Aujourd'hui, subventionnée par le Conseil régional, le Conseil général et la Communauté de communes de Petite Camargue, Courant scène continue sa mission culturelle en se déplaçant dans les cinq communes du territoire. Elle s'est équipée d'un local Gambetta au cœur de Vauvert, compte 130 adhérents, vient de coréaliser un concert de Bernard Lubat avec l'association Jazz à Junas. Elle rêve aussi. A une grande salle de spectacles et de nouveaux mécènes. La nouvelle présidente Marie-José Dourtes, plasticienne et enseignante à l'école d'architecture de Nîmes, gère le destin « fragile » de l'association, tandis que Geneviève Sarguet parcourt les festivals afin de remplir son « carnet de bal ». Toujours aussi pugnace et désireuse de faire partager ses coups de cœur. ■

C'est en 1970 qu'Acor, entreprise de fabrication de treillis soudés, s'implante à Vauvert. Les grands chantiers sur le littoral méditerranéen comme Port Camargue, nécessitent ce genre de matériau, et Acor en devient l'un des principaux fournisseurs. Elle est aujourd'hui dirigée par Yann Molin, débarqué en 2004 de sa lorraine natale pour assumer les fonctions de responsable de production. Devenu directeur en 2008, cet ingénieur de 39 ans avoue une âme de mercenaire, et se dit toujours prêt à foncer lorsqu'un poste l'intéresse.

Naissance à Nancy

Il est arrivé à Vauvert par hasard. « Je cherchais du travail, une proposition m'a intéressé, j'ai signé et je me suis retrouvé à ici en pleine Petite Camargue ». Déraciné ? « Absolument pas, j'ai vécu dans pas mal d'endroits en France sans avoir gardé une quelconque préférence. Chaque région a ses avantages et ses inconvénients », dit-il. Voilà, il est comme ça, Yann Molin. Direct, franc, il répond sans détour. Né près de Nancy en Meurthe-et-Moselle, il poursuit des études supérieures et devient ingénieur en industrie textile. Premier pas professionnels dans la plasturgie où il exerce en tant que responsable de production. « C'était une holding avec différentes activités, j'ai pu ainsi évoluer ». Avant de se déplacer en région parisienne afin de travailler dans un laboratoire de métrologie textile, puis de revenir en lorraine.

Un grand aciériste italien, Riva

Ses fonctions chez Acor, lui plaisent à l'évidence. La production a quasiment doublé : entre 40 et 60 000 tonnes /an. « Nous avons la chance d'appartenir à un grand aciériste italien, le groupe Riva. Il met à notre disposition la matière première et nous lui fournissons les treillis ». Le groupe Acor possède deux autres usines en France. Sur le site de Vauvert (le plus petit), quarante trois salariés font tourner les machines pour approvisionner les entreprises de construction sur toute la région du Sud, de Nice à Bordeaux. « Riva nous a permis également d'investir. Aujourd'hui, c'est au tour de la sécurité à l'intérieur de la société. Notre but est de faire en sorte que le nombre d'accidents du

travail tombe au niveau zéro ». Résultat : campagne de publicité, mise aux normes de tout le matériel et un niveau de vigilance extrême de la part des employés. Prochaine étape, la restauration des bâtiments.



Fan de pop-rock

Si Yann Molin est prolix sur toutes ses activités professionnelles, il se découvre peu sur sa vie privée. Oui, il apprécie la région gardoise, la Camargue, mais la Vaunage et sa garrigue ont sa préférence. S'il habite Nîmes, il y séjourne peu, « Je passe plus de temps à la Grande-Motte pour retrouver mon amie. Cette station balnéaire a le mérite de ne pas « mourir » l'hiver et de ne pas être lugubre ». Côté loisirs, la plage et le golf l'emportent. Mais c'est la musique pop-rock (Clash, Eels, REM et Jamiroquai) qui prime avant tout. Près de 500 CD « à la maison ». Etudiant, il a même joué de la basse sur des reprises de Beatles au sein du groupe de son frère musicien lors de la fête de la musique. « Cela m'arrive d'y jouer encore, précise-t-il en souriant. Au grand désespoir de mes voisins ». ■

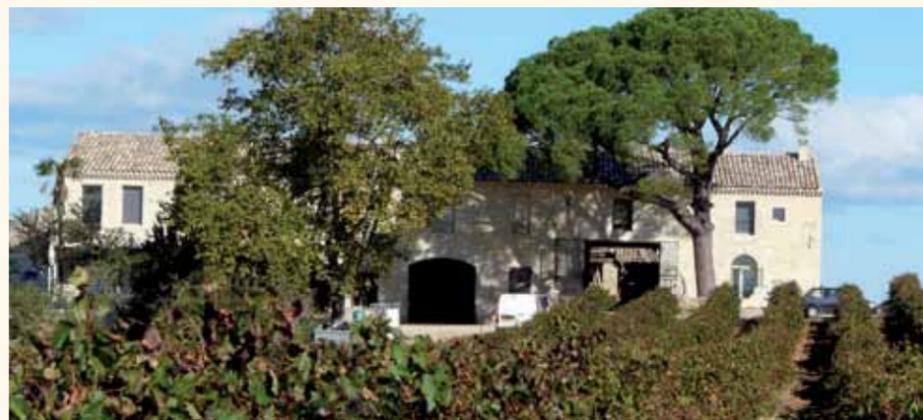


Métier - Viticulteurs

Bruno François et Pierre Villebrun

Propriétaires du Clos des Américains à Gallician

Sur ses 20 hectares de vignes, le Clos des Américains dispose d'une palette de cépages adaptés au terroir local : Cinsault, Grenache, Syrah, Carignan, Tempranillo, Mourvèdre et Cabernet Sauvignon. Aux commandes, deux passionnés reconvertis, Bruno François et Pierre Villebrun. Quant au domaine, il tient son nom du XIXe siècle. A l'époque, la vigne française, dévastée par le phylloxéra a été sauvée par les porte-greffes américains naturellement résistants. Le Clos des Américains fut le premier à les utiliser.



des cultures. A ses côtés, Bruno François, l'homme de la « cave », le vigneron, celui qui fait « grandir » le vin et le commercialise. Le duo, parfaitement rodé, se complète au quotidien depuis le rachat du domaine en 2008.

L'aménagement de gîtes

Leur parcours est quelque peu différent : Pierre Villebrun a gravité dans la grande distribution, avant de s'immerger dans la viticulture, notamment chez un oncle à St Chinian, un BTS agricole en poche. Quant à Bruno François, ingénieur en biotechnologie, il n'a jamais cessé de travailler dans le marketing ou de diriger des sociétés tout ayant, lui aussi, une diplôme d'œnologie et une famille de vigneron. « Lorsque nous avons racheté le domaine, tout était presque en ruine. Nous sommes en train de refaire entièrement les bâtiments, de construire de nouvelles cuves, des lieux de stockages pour les barriques et les bouteilles, raconte Bruno François. Nous allons aménager des gîtes ruraux et poursuivre laestruc-

turation du vignoble parallèlement. Notre projet s'étend sur cinq ans ».

Une culture raisonnée

Un sacré travail de viticulteur que Pierre Villebrun assume seul : amélioration des palissades, changement du mode de culture, qui devient raisonnée afin de minimiser l'utilisation de produits chimiques, arrachage des vignes pour planter des cépages blancs et augmentation de la densité plantée. La vinification et l'élevage des vins bénéficient aussi du savoir faire de Bruno François, aidé régulièrement par un œnologue, même si « les assemblages sont faits en famille ». Les premières cuvées de Costières ont été mises en vente dès 2008. Le Rouge « Désir de Bacchus » a déjà été médaillé. Aujourd'hui, une moyenne de 30 à 35 000 bouteilles est produite mais l'équilibre financier ne sera atteint qu'à 50 000. « Cela ne se fera pas en un jour, mais nos vins ont ceci de particulier, c'est qu'ils possèdent du caractère grâce au sol de galets roulés et au climat méditerranéen agrémenté de l'humidité des étangs de Gallician ». ■

Réforme territoriale : rencontre avec le Préfet Hugues Bouziges

Le préfet Hugues Bouziges est venu rencontrer la Présidente Reine Bouvier et les maires de notre territoire pour les informer de la réforme territoriale et recueillir leurs différents avis. Selon Reine Bouvier et les élus présents, « une réflexion sur la cohérence des territoires et de leurs compétences est à mener d'une manière approfondie, le rapprochement entre les Communautés de communes de la région semble se profiler ». Enfin, si les 234 syndicats du Gard vont subir une réorganisation certaine selon le préfet, Reine Bouvier a attiré l'attention du Préfet sur le dossier « sensible » des syndicats hydrauliques dont l'utilité est jugée capitale. ■



La presse anglaise en visite sur notre territoire

Trois journalistes anglais, invités par le Comité Départemental du Tourisme du Gard (Madame Lysianne Boissy d'Anglas) et le Club nature d'Atout France, sont venus découvrir la Petite Camargue. Le séjour a été organisé par le service Tourisme de la Communauté de communes en étroite collaboration avec l'association Costières

Camargue Authentique. Au programme : visites des près du Cailar en calèche, de la manade Félix à Aimargues, du centre du Scamandre, randonnée en vélo et course camarguaise à Beauvoisin. Sans oublier les dégustations des produits du terroir. Les journalistes se sont déclarés « ravis et fascinés » par nos traditions et ne manqueront pas de « couvrir » l'évènement dans leurs journaux respectifs. ■

La rentrée de l'Ecole intercommunale de musique

Avec l'inscription de 793 élèves répartis à travers 27 disciplines instrumentales et 18 disciplines de musique d'ensemble, on peut dire que l'Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue a réussi sa rentrée 2010/2011. Elle montre en effet une augmentation de 5,70 % des effectifs sur l'année précédente. Les disciplines les plus demandées sont le piano, la guitare, la batterie, le violon et le chant, mais l'école constate un regain d'intérêt pour les instruments à vent comme le saxophone, la flûte, la trompette et la clarinette. Une belle année en perspective pour les 26 professeurs chargés de la formation musicale. ■



Zoom

Retour sur l'actualité

Travaux

L'EHPAD (maison de retraite) de Beauvoisin 60 lits : sa réalisation est en phase de concrétisation. L'élévation du rez-de-chaussée et les planchers hauts sont en cours. Les élus ont visité le chantier le 13 octobre dernier. Coût total de l'opération 7 271 100.00€ (fin des travaux prévue en novembre 2011).

Zac Côté Soleil : réalisation de la 1ère tranche d'aménagement. Le giratoire est en fonction, les bassins d'orage, la voie d'accès principale et l'éclairage public sont terminés. A venir : l'aménagement du rond-point, les plantations, l'arrosage et la mise en fonction des différents réseaux.

Centre d'hébergement à Vauvert : les services techniques de la Communauté de communes s'occupent de l'entretien et de la maintenance du bâtiment (1 000 m²) et du terrain (1/2 hectare). Le jeu de mini golf, dégradé par le temps, a été déposé. ■



Restauration scolaire : les chiffres de la fréquentation

Production de repas à la cuisine centrale de Vauvert pour l'année 2009 : 11 2081 repas. Prévision 2010 : 12 262 repas (+ 10 181 repas sur l'année).

Production de repas à la cuisine d'Aimargues pour l'année 2009 : 41 646 repas. Prévision 2010 : 51 102 repas (+ 9 456 repas sur l'année). ■



L'exposition « Analogie »

avec le FRAC à l'Espace Jean Jaurès de Vauvert

Artistes présentés : Etienne Bossut, Frédéric di Martino, Eric Duyckaerts, Alain Séchas, Taroop & Glabell, David Wolle. La Communauté de communes s'est déjà impliquée dans l'art contemporain en soutenant le Cercle d'Art Contemporain de Le Cailar jusqu'à ce qu'il cesse son activité à la Maison Mathieu. Elle a donc décidé de poursuivre sa politique d'accès à l'art contemporain au plus

grand nombre et de lui garder ainsi toute sa place sur le territoire intercommunal. L'exposition Analogie, dont la dimension pédagogique est l'objectif principal, a été mise en place avec le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et l'Education nationale. Elle s'adressait plus particulièrement aux publics scolaires par son aspect ludique, coloré, amenant plusieurs champs d'exploitation. Les écoles du territoire sont venues à tour de rôle avec les professeurs « rencontrer » ces analogies et « jouer » entre le réel et l'imaginaire. ■

Signalétique

La Communauté de communes se dote d'une signalétique au sein de son territoire pour une meilleure lisibilité de ses compétences. Ainsi, la pose de mobilier urbain aux couleurs de la charte graphique (enseignes, panneaux d'affichage) a été réalisée devant tous les établissements scolaires pour tout ce qui concerne la restauration. C'est l'entreprise Déco Ader, située à St Jean de Védas, qui s'en est vu confier la conception. D'autres lieux seront

bientôt équipés comme les déchèteries, l'Ecole intercommunale de musique, la Maison de Justice, l'Office de Tourisme, le siège de Communauté de communes, la ZAE d'Aubord. ■



L'agenda

Demandez le programme

L'Ecole intercommunale de musique de Petite Camargue en concert

Vendredi 17 décembre 2010

20h30, concert classique de l'Orchestre symphonique et Ensemble de musique de chambre de Dorothee Fontcouberte et Nadir Sakry au Temple de Vauvert (gratuit)

2011

Samedi 29 janvier

20h30, participation de la classe de Jazz à la « Fête à Boris Vian » organisé par Courant Scène, salle Bizet à Vauvert. 24 €

Dimanche 30 janvier

17h00, concert rencontre des Big Bands de Rognonas et de Petite Camargue, salle Lucien Dumas à Aimargues (gratuit)

Samedi 19 et dimanche 20 mars

20h30 et 17h00, concerts de harpes et de chant Temples de Le Cailar et de Vauvert (gratuit)



• Directrice de la publication :

Reine Bouvier

• Rédacteur en chef :

Franck Florent

• Rédaction et coordination :

Florence Castelnau-Mendel, chargée de communication

• Conception, réalisation :

Stella' Communication (04 67 69 02 38)

• Impression : Impact Imprimerie (04 67 02 99 89)

• tirage : 11 000 exemplaires

• Crédits photos :

services de la Communauté de communes, Office de Tourisme, services des communes

• Dépôt légal à parution

• ISSN : 1636-0516

• N° 8 décembre 2010

Exposition à la Halte nautique de Gallician

Du 1er au 20 décembre 2010

Marché de Noël, avec présentation de santons, bijoux, décorations, verrerie
Halte nautique, route des Etangs 30600 Gallician

Courant Scène

Vendredi 10 décembre 2010,

Catherine Jauniaux

et Patrice Soletti/Françoise Breut



2011

Samedi 29 janvier, la Fête à Boris Vian (expo, Anne Sylvestre, Kent, Bernard Joyet et d'autres invités) 20h30, salle Bizet à Vauvert. 24 €

Vendredi 11 février, Olivier l'Hôte/ David Lafore (Café concert) 20h30, Centre culturel Robert Gourdon. 10 €

Mercredi 23 mars, Cédric/ Sanseverino 20h30, Le Hangar à Aubord. 24 €

Renseignements : 04 66 53 78 77 ou 06 40 15 38 82



Café de Pays,

Café de l'Avenir à Le Cailar

Samedi 11 décembre 2010, à partir de 22 heures le groupe TAIH-SO (Variétés Pop Rock)

2011

Vendredi 14 janvier à partir de 22 heures le groupe ROCK-COM au café même

Samedi 22 janvier, dans le cadre des animations des Cafés de Pays, dîner spectacle dans la salle du café avec le groupe international HOT ANTIC JAZZ BAND (Jazz des années 1920).

Réservation 04 66 88 01 68 au plus tard le 15 janvier 2011

Collecte des ordures ménagères pour les fêtes de Noël et du Nouvel An 2010

Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar et Gallician :

les **vendredis 24 et 31 décembre 2010**

Vauvert : les **mercredis 22 et 29 décembre** soir

Vauvert centre : les **vendredis 24 et 31 décembre** au matin

AIMARGUES - AUBORD - BEAUVOISIN - LE CAILAR - VAUVERT

www.petitecamargue.fr

